

## **Arrêté du 01/04/91 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Nord-Pas-de-Calais complétant la liste nationale**

(JO n°114 du 17 mai 1991)

---

NOR : ENVN9161143A

### **Vus,**

Le ministre de l'agriculture et de la forêt, le ministre des affaires sociales et de la solidarité et le ministre délégué à l'environnement et à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs,

Vu le livre II du code rural relatif à la protection de la nature, notamment ses articles L. 211-1 et L. 211-2 ;

Vu l'arrêté du 20 janvier 1982 modifié relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;

Vu l'avis du Conseil national de la protection de la nature,

### **Article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1991**

Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Nord - Pas-de-Calais, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées.

Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

**Ptéridophytes** Botrychium lunaria (L.) Swartz Botryche lunaire. Equisetum sylvaticum L. Prêle des bois. Lycopodium clavatum L. Lycopode en massue. Osmunda regalis L. Osmonde royale. Thelypteris palustris Schott Thélyptéris des marais.

**Phanérogames gymnospermes** Juniperus communis L. Genévrier commun.

## Phanérogames angiospermes

**1. Monocotylédones :** *Aceras anthropophorum* (L.) Ait.f. Acéras homme pendu. *Alisma lanceolatum* With Plantain d'eau à feuilles lancéolées. *Alopecurus aequalis* Sobol. Vulpin roux. *Alopecurus rendlei* Eig. Vulpin utriculé. *Avenula pratensis* (L.) Dum. Avoine des prés. *Baldellia ranunculoides* (L.) Parl. Flûteau fausse-renoncule. *Butomus umbellatus* L. Jonc fleuri. *Carex binervis* Smith Laîche à deux nervures. *Carex distans* L. Laîche à épis distants. *Carex elongata* L. Laîche allongée. *Carex extensa* Good. Laîche étirée. *Carex lepidocarpa* Tausch Laîche écailleuse. *Carex trinervis* Degl. Laîche à trois nervures. *Carex vulpina* L. Laîche des renards. *Catabrosa aquatica* (L.) Beauv. Catabrose aquatique. *Catapodium tenellum* (L.) Trabut Catapode des graviers. *Cephalanthera damasonium* (Mill.) Druce Céphalanthère à grandes fleurs. *Cladium mariscus* (L.) Pohl Marisque. *Coeloglossum viride* (L.) Hartman Coeloglosse vert. *Colchicum autumnale* L. Colchique d'automne. *Cyperus fuscus* L. Souchet brun. *Dactylorhiza fuchsii* (Druce) Soo Orchis de Fuchs. *Dactylorhiza incarnata* (L.) Soo Orchis incarnat. *Dactylorhiza praetermissa* (Druce) Soo Orchis négligé. *Elocharis acicularis* (L.) Roem. et Schult. Scirpe épingle. *Eleocharis quinqueflora* (F.X. Hartm.) O. Schwartz Scirpe pauciflore. *Epipactis palustris* (L.) Crantz Epipactis des marais. *Eriophorum angustifolium* Honck Linaigrette à feuilles étroites. *Herminium monorchis* (L.) R. Brown Orchis musc. *Juncus bulbosus* L. Jonc couché. *Juncus obtusiflorus* Ehrh. ex Hoffmann Jonc à tépales obtus. *Juncus squarrosus* L. Jonc raide. *Luzula sylvatica* (Huds.) Gaudin Luzule des bois, grande luzule. *Maianthemum bifolium* (L.) Schmidt Maianthème à deux feuilles. *Nardus stricta* L. Nard raide. *Ophrys apifera* Huds. Ophrys abeille. *Ophrys insectifera* L. Ophrys mouche. *Ophrys sphegodes* Mill. Ophrys araignée. *Orchis mascula* (L.) L. Orchis mâle. *Orchis morio* L. Orchis bouffon. *Orchis palustris* Jacq. Orchis des marais. *Ornithogalum pyrenaicum* L. Asperge des bois. *Poa chaixii* Vill. Paturin de Chaix. *Potamogeton coloratus* Hornem Potamot des tourbières alcalines. *Potamogeton friesii* Rupr. Potamot à feuilles mucronées. *Potamogeton perfoliatus* L. Potamot à feuilles perfoliées. *Potamogeton polygonifolius* Pourr. Potamot à feuilles de renouée. *Puccinellia fasciculata* (Torr.) Bicknell Atropis fasciculé. *Schoenus nigricans* L. Choin noirâtre. *Scilla bifolia* L. Scille à deux feuilles. *Scirpus fluitans* L. Scirpe flottant. *Scirpus sylvaticus* L. Scirpe des bois. *Sieglingia decumbens* (L.) Berhn. Sieglingie retombante. *Sparganium minimum* Wallr. Rubanier nain. *Spiranthes spiralis* (L.) Chevall. Spiranthe d'automne. *Stratiotes aloides* L. Faux-aloès. *Triglochin palustre* L. Troscart des marais.

**2. Dicotylédones :** *Achillea ptarmica* L. Achillée sternutatoire. *Althaea officinalis* L. Guimauve officinale. *Anagallis tenella* (L.) L. Mouron délicat. *Angelica archangelica* L. Angélique vraie. *Apium graveolens* L.

Céleri. *Apium inundatum* (L.) Reichenb. Ache inondée. *Aquilegia vulgaris* L. Ancolie vulgaire. *Astragalus glycyphyllos* L. Réglisse sauvage. *Armeria maritima* (Mill.) Willd. ssp. *halleri* (Wallr.) Rothm. Gazon d'Olympe, sous-espèce de Haller. *Armeria maritima* (Mill.) Willd. ssp. *maritima* Gazon d'Olympe maritime. *Brassica oleracea* L. var. *sylvestris* L. Chou sauvage. *Bupleurum falcatum* L. Buplèvre en faux. *Callitriche hamulata* Kütz. ex-Koch *Callitriche* à crochets. *Callitriche truncata* Guss. ssp. *occidentalis* (Rouy) Schotsman *Callitriche* tronqué. *Ceratophyllum submersum* L. Cératophylle submergé. *Chenopodium chenopodioides* (L.) Aell. Chénopode à feuilles grasses. *Chrysosplenium alternifolium* L. Dorine à feuilles alternes. *Cicuta virosa* L. Ciguë vireuse. *Cochlearia officinalis* L. Cochléaire officinale. *Cornus mas* L. Cornouiller mâle. *Dianthus armeria* L. OEillet velu. *Elatine hexandra* (Lapierre) DC. Elatine à six étamines. *Erica cinerea* L. Bruyère cendrée. *Erica tetralix* L. Bruyère quaternée. *Eryngium campestre* L. Chardon Roland. *Eryngium maritimum* L. Panicaut des dunes. *Euphorbia dulcis* L. Euphorbe douce. *Dentaria bulbifera* L. Dentaire à bulbille. *Genista anglica* L. Genêt d'Angleterre. *Genista tinctoria* L. Genêt des teinturiers. *Gentianella germanica* (Willd.) E.F. Warb. Gentiane d'Allemagne. *Gnaphalium luteo-album* L. Gnaphale jaunâtre. *Helianthemum nummularium* ssp. *obscurum* (Celak.) Holub Hélianthème nummulaire. *Helleborus occidentalis* Reut. Hellébore vert. *Hippuris vulgaris* L. Pesse d'eau. *Hottonia palustris* L. Hottonie des marais. *Jasione montana* L. Jasione des montagnes. *Lathyrus palustris* L. Gesse des marais. *Lathyrus sylvestris* L. Gesse des bois. *Limosella aquatica* L. Limoselle. *Linaria supina* (L.) Chazelles Linaire couchée. *Littorella uniflora* (L.) Aschers. Littorelle. *Menyanthes trifoliata* L. Trèfle d'eau. *Moenchia erecta* (L.) Gaertn. Moenchie. *Myosotis sylvatica* Ehrh. Myosotis des forêts. *Myriophyllum verticillatum* L. Myriophylle verticillé. *Oenanthe aquatica* (L.) Poiret *Oenanthe phellandre*. *Oenanthe crocata* L. *Oenanthe safranée*. *Oenanthe fluviatilis* (Bab.) Coleman *Oenanthe* des rivières. *Orobanche purpurea* Jacq. *Orobanche pourprée*. *Parnassia palustris* L. Parnassie des marais. *Pedicularis palustris* L. Pédiculaire des marais. *Pedicularis sylvatica* L. Pédiculaire des bois. *Peucedanum palustre* (L.) Moench Peucédan des marais. *Polygala calcarea* F.W. Schultz *Polygala* du calcaire. *Polygonum bistorta* L. Bistorte. *Potentilla neumanniana* Reichenb. *Potentilla printanière*. *Potentilla palustris* (L.) Scop. Comaret. *Primula vulgaris* Huds. Primevère acaule. *Prunus mahaleb* L. Bois-de-Sainte-Lucie. *Ranunculus hederaceus* L. Renoncule à feuilles de lierre. *Ranunculus peltatus* Schrank Renoncule peltée. *Ranunculus penicillatus* (Dum.) Bab. Renoncule à pinceau. *Rosa pimpinellifolia* L. Rosier pimprenelle. *Rosa tomentosa* Smith Rosier tomenteux. *Rumex scutatus* L. Oseille ronde. *Sagina nodosa* (L.) Fenzl. Sagine noueuse. *Salicornia europaea* L.

Salicorne d'Europe. Saxifraga granulata L. Saxifrage granulé. Scorzonera humilis L. Scorsonère des prés. Scutellaria minor Huds. Scutellaire naine. Senecio helenitis (L.) Schinz. et Thell. Sénéçon à feuilles spatulées. Silaum silaus (L.) Schinz. et Thell. Silaüs des prés. Silene maritima With. Silène maritime. Sium latifolium L. Grande berle. Stellaria nemorum L. Stellaire des bois. Stellaria palustris Retz. Stellaire glauque. Teesdalia nudicaulis (L.) R. Br. Téesdalie. Tetragonolobus maritimus (L.) Roth Lotier à gousse carrée. Teucrium scordium L. Germandrée des marais. Thalictrum flavum L. Pigamon jaune. Thalictrum minus L. ssp. dunense (Dum.) Rouy et Fouc. Pigamon des dunes. Trifolium medium L. Trèfle intermédiaire. Utricularia australis R. Brown Utriculaire citrine. Utricularia vulgaris L. Utriculaire commune. Vaccinium myrtillus L. Myrtille. Valeriana dioica L. Valériane dioïque. Veronica scutellata L. Véronique à écus. Veronica teucrium L. Véronique germandrée. Viola canina L. Violette des chiens. Viola palustris L. Violette des marais.

## **Article 2 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1991**

Le directeur de la protection de la nature, le directeur général de l'alimentation et le directeur de la pharmacie et du médicament sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Le ministre délégué à l'environnement et à la prévention des risques technologiques et naturels majeurs,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de la protection de la nature,  
F. LETOURNEUX

Le ministre de l'agriculture et de la forêt,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur général de l'alimentation,  
J.-F. GUTHMANN

Le ministre des affaires sociales et de la solidarité,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de la pharmacie et du médicament,  
M.-T. FUNEL

*especies-vegetales-protegees-region-nord-calais*